Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260304-2026_02_26_10-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 28

De Conseillers présents : 20

De votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le treize février, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle Mosaïque, sous la présidence de Monsieur René-François Houssin, Maire.

Étaient présents :

M. AFTIM Nabih - M. AGAESSE Ronan - M. BONIFACE MANOHARAN Antoine - Mme CAILLARD Laurence – Mme COLIN Fabienne - M. DUBREUIL Jean-Louis - Mme EL HASNAOUI Bouchra arrivée à 19h28 à partir de la délibération N°2 - Mme FULBERT Mirlène - M. GOBERT Daniel - M. HOUSSIN René-François – Mme HUTEAU Gisèle – M. JOUFFE Pierrick - M. LE MEUT Paul - Mme LECROSNIER Madeleine - M. MALINGRE Alain - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUEMENER Aurélie – Mme RENOU Clarisse – M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. VACHET Olivier

Étaient absents :

Mme BOQUET Charlène - M. BOUCARD Michel - Mme FRIQUET Chantal - Mme GALLAIS Marie-Noëlle - Mme LAHAYE Marie-France - M. LEPORT Laurent - Mme PEREIRA Valérie - Mme RAOULT Marie

Pouvoirs de vote :
Mme GALLAIS Marie-Noëlle à M. GOBERT Daniel
M. LEPORT Laurent à M. MALINGRE Alain
Mme RAOULT Marie à M. HOUSSIN René-François

Secrétaire :

M. MALINGRE Alain

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260304-2026_02_26_10-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉTAT CIVIL – SÉCURITÉ

Réf. : EP/VLB/26/10

OBJET 7.10 ÉLECTIONS MUNICIPALES MARS 2026 - INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE

EXPOSÉ

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.714-4

Vu la convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale entre la préfecture d'Ille-et-Vilaine et la commune de Vezin-le-Coquet,

Dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la commune de Vezin-le-Coquet est chargée d'organiser l'adressage, la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale.

À cet effet, la commune procédera au recrutement de personnels temporaires.

La convention conclue entre la Préfecture et la commune prévoit le versement à la commune d'une dotation forfaitaire calculée sur la base de 0,30 € par électeur inscrit, pour chaque tour de scrutin.

Cette dotation forfaitaire a vocation à couvrir :

- La rémunération des personnels temporaires participant aux opérations (charges sociales incluses) ;
- Le règlement d'éventuels frais annexes (ex : location de salles).

Considérant qu'il convient de rémunérer les personnels temporaires qui assureront les travaux de mise sous pli de la propagande électorale,

Après examen par la commission « Finances - Administration Générale – État-Civil – Sécurité du 10 février 2026 et étant entendu l'exposé de M. Le Maire, il est proposé au conseil municipal :

- D'affecter la totalité de la dotation à la rémunération des personnels temporaires, qui toucheront donc 0,19 € (après calcul des charges induites) par enveloppe, pour le 1er tour et le 2nd tour.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter la totalité de la dotation à la rémunération des personnels temporaires, qui toucheront donc 0,19 € (après calcul des charges induites) par enveloppe, pour le 1er tour et le 2nd tour.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260304-2026_02_26_10-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

Le secrétaire de séance,

Alain Malingre

Le Maire,

René-François Houssin

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260304-2026_02_26_10-DE